Image not found or type unknown

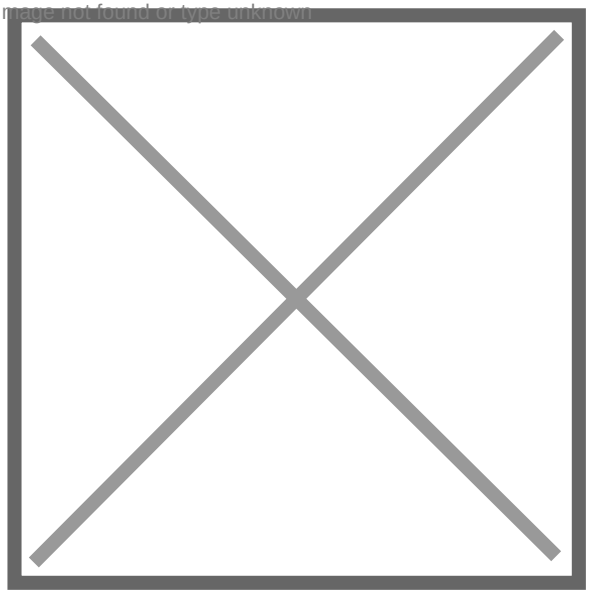

Propagation d'un champignon

Par **cindy**, le **20/06/2009** à **15:32**

Bonjour,

Nous habitons dans une résidence neuve depuis un an.
Or il y a 6 mois le moteur de la VMC est tombé en panne, du coup on constate des soucis de condensation au niveau des fenétres et portes fenétres de l'appartement.
A cela s'ajoute un probléme d'humidité évident; un champignons s'est développer sur les plafonds des chambres, tout d'abord, puis continue dans le séjour.
Les locataires de notre batiment ont tous souligné le probléme, le gardien également (mail, téléphone, courrier, photos à l'appui), or à ce jour aucune mesure n'ont été prises afin de remédier à ce probléme (j'ai un bébé, ma voisine est asthmatique..) pourtant des huissiers sont venus constater les faits et une personne par la suite est venue prendre les métrages afin de poser une couche (produit + peinture visiblement).
On pense toujours qu'on va venir à bout de tout ca mais au final rien n'est fait, au contraire, quand on prebd contact avec l'agence il semble pas au courant,..se rejette la faute entre service..un comble...
Derniérement je leur envoyer un mail pour les avertir, notre voisine leur téléphoner mais rien n'y fait..Que pouvons nous faire?Une "menace" de plainte ne les font même pas réagir.

Par **Marion2**, le **20/06/2009** à **17:47**

Bonjour,

Contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous

dépendez.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés